

Le 13 juillet 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi 13 juillet 2017, à 17 h à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Diane Paquette et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Sont absents : la conseillère Maude Lemire-Comeau et les conseillers David Guévin et Mario Laplante.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2017-07-26**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Autorisation – Demande d'un permis de construction sur une partie de terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston (lot 6 109 500 du cadastre du Québec, contenant en superficie 13 935,5 m²);
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

**4. Autorisation – Demande d'un permis de construction sur une partie de terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston (lot 6 109 500 du cadastre du Québec, contenant en superficie 13 935.5 m²)
2017-07-27**

CONSIDÉRANT qu'une entreprise de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire construire une nouvelle usine sur une partie de terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston (Ptie du lot 5 230 509, qui sera connu comme étant le lot 6 109 500 du cadastre du Québec, contenant en superficie 13 935.5 m²);

CONSIDÉRANT que l'acte de vente dudit terrain sera effectué dans les prochaines semaines suite au dépôt du nouveau lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser l'entreprise «Soudure DR Lemire inc.» à demander un permis de construction pour un bâtiment industriel neuf à être construit sur une partie du lot 5 230 509, qui sera bientôt connue comme étant le lot 6 109 500 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et contenant en superficie 13 935.5 m².

5. Période de questions

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

**6. Levée de l'assemblée
2017-07-28**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 17 h 9.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général